

Asthme de l'enfant et divorce des parents

À propos de 30 observations

La fréquence de l'asthme de l'enfant et de l'adolescent s'accroît depuis une vingtaine d'années. Les raisons en sont probablement multiples dépassant le cadre de l'allergie.

Les composantes psychologiques constituent un indéniable facteur de déclenchement ou d'aggravation. Parallèlement, on a vu durant cette période s'accroître considérablement le nombre des dissociations familiales associées à une agressivité et des tensions.

Nous sommes étonnés qu'aucun rapprochement n'ait été jusqu'alors soulevé. C'est ce que nous voudrions faire à propos de 30 enfants suivis dans une consultation d'Allergie où les parents ont spontanément fait état des problèmes posés par leur divorce.

Caractéristiques de la population

Il s'agit de 21 garçons et 9 filles.

Au moment de la consultation, les âges sont les suivants :

< 5 ans 8 patients

5 à 10 ans 10 patients

10 à 18 ans 12 patients

Les tableaux cliniques se répartissent ainsi :

– asthme : 24 enfants (dont 2 seulement avec une dermatite atopique),

– rhinopathie : 6 enfants,

Des facteurs allergiques ont été retrouvés chez 28 enfants sur 30, associant plus ou moins les sensibilisations suivantes :

– acariens : 22 patients,

– graminées : 12 patients,

– chat : 11 patients,

– chien : 6 patients.

28 enfants étaient confiés par décision de justice à leur mère et deux seulement au père.

Des facteurs psychologiques associés nous ont paru importants chez 10 enfants, modérés chez 13 et inexistant chez 7.

Plaintes et griefs signalés

- Déclenchement des crises principalement quand l'enfant va chez l'ex-conjoint : 19 cas. On incrimine alors particulièrement :

- le tabagisme de ce conjoint (5 cas),
- la présence d'animaux domestiques (3 cas),
- la qualité du logement (2 cas),
- insuffisance du traitement administré (2 cas).

- Asthme attribué à l'hérédité allergique du conjoint (2 cas).

- Déclenchement des crises par la séparation : 3 cas.

- Troubles du comportement déclenchés par cette séparation : 2 cas.

- Procédures de justice diverses entreprises en raison de la maladie asthmatique, comme par exemple demande de certificat pour interdire un droit de visite : 5 cas.

- Démarche isolée d'un des parents souvent désespéré et venant demander des nouvelles de la santé de l'enfant qui lui sont refusées : 4 cas.

- Harcèlement de l'enfant par l'autre conjoint lors de visites : 2 cas.

Conclusions

Notre étude n'est ni exhaustive, ni comparative. Nous voulions simplement attirer l'attention sur les facteurs d'agressivité rencontrés dans un certain nombre de familles dissociées comportant un enfant asthmatique et le retentissement possible de cette agressivité sur le déclenchement ou l'aggravation de l'asthme.

M. LELONG

Pavillon de L'Enfance
Centre Hospitalier
62307 LENS CEDEX